

Portail Québec > [Actualité gouvernementale](#) > [Fil de presse](#) > [Plan Accès Justice - Le ministre de la Justice annonce une hausse des seuils d'aide juridique et la création d'un comité d'experts sur l'assurance juridique](#)

Plan Accès Justice - Le ministre de la Justice annonce une hausse des seuils d'aide juridique et la création d'un comité d'experts sur l'assurance juridique

QUÉBEC, le 22 nov. 2011 /CNW Telbec/ - Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Accès Justice annoncé le 29 septembre dernier, le ministre de la Justice et Procureur général, M. Jean-Marc Fournier, annonce aujourd'hui une hausse des seuils d'admissibilité financière à l'aide juridique dès le 1^{er} juin 2012. Le ministre annonce également la création d'un comité d'experts pour examiner le projet d'une assurance juridique étendue qui pourrait être offerte à l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec, peu importe leurs revenus.

Bonification des seuils d'admissibilité à l'aide juridique

Le gouvernement a autorisé une hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique. « Au Québec, l'aide juridique est l'un des piliers essentiels de l'accès à la justice. Notre gouvernement entend bonifier les seuils d'admissibilité de l'aide juridique pour rendre la justice encore plus accessible aux personnes économiquement défavorisées », a déclaré le ministre Fournier.

Le projet de règlement visant à hausser les seuils d'admissibilité à l'aide juridique proposera une hausse progressive, sur une période de trois ans, à compter du 1^{er} juin 2012.

Il prévoit une hausse annuelle de 1,65%, pour le volet donnant droit aux services juridiques gratuits, et de 10,5%, pour le volet avec contribution.

À terme, compte tenu de la nouvelle indexation automatique et considérant l'hypothèse prévisible d'une indexation de 2% par année, le projet de règlement entraînera une hausse de 11,5%, pour le volet donnant droit aux services juridiques gratuits, et d'environ 43 %, pour le volet avec contribution.

Le gouvernement du Québec, dépendamment de la demande globale de dossiers acceptés à la Commission des services juridiques, pourrait investir une somme additionnelle de 10 millions de dollars pour la mise en œuvre de cette mesure. Soulignons que cette hausse s'ajoute à l'indexation annuelle déjà prévue au *Règlement sur l'aide juridique*.

« Le Québec accepte 46 % de toutes les demandes d'aide juridique approuvées annuellement au Canada, ce qui est loin d'être négligeable. Non seulement les nouvelles dispositions amélioreront l'accès à la justice, mais elles la rendront aussi plus équitable pour les différentes catégories d'utilisateurs et ce dans le respect du contexte budgétaire actuel », a précisé le ministre.

Comité d'experts sur l'assurance juridique

Par ailleurs, le ministre de la Justice a confié à Me Pierre Gagnon et Me Stéphanie Poulin, le mandat de coprésider un comité d'experts provenant des milieux juridique et économique pour évaluer la viabilité du projet d'une assurance juridique étendue. Le comité d'experts, qui évaluera l'option d'offrir une assurance juridique aux citoyens non admissibles à l'aide juridique, débutera ses travaux en décembre 2011 et devrait soumettre son rapport en septembre 2012.

« Bien que des produits d'assurance juridique soient déjà offerts sur le marché, leur couverture est limitée et ils sont peu utilisés. Nous comptons sur l'expertise de nos partenaires pour poursuivre la réflexion, en vue de développer les meilleurs outils pour aider les Québécoises et les Québécois dans la défense de leurs droits », a ajouté le ministre de la Justice.

Les annonces du ministre de la Justice s'inscrivent dans le cadre du Plan Accès Justice lancé le 29 septembre dernier. Il prévoit une série de mesures qui seront graduellement mises en place au cours des prochains mois pour offrir aux citoyennes et aux citoyens du Québec un meilleur accès, plus rapide et moins coûteux, au système de justice.

Pour plus de renseignements, la population peut consulter le site Internet du ministère de la Justice ou se rendre directement à www.planaccesjustice.ca.

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)
[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)



© Gouvernement du Québec, 2009